



Adveniat regnum tuum

Dieu protège la France!

Mercredi 4 janvier. — SAINT RIGOBERT

MARDI 3 JANVIER 1911

La journée

La lettre de S. S. Pie X sur l'union des Eglises a paru dans l'« Observateur Romano ».

S. Em. le cardinal-archevêque de Bordeaux, en réponse aux vœux de son clergé, a prononcé une importante allocution que nous sommes heureux de reproduire.

L'arrêt de la Cour de Paris, dans le procès intenté par les Amicales à S. Em. le cardinal Lapon a été renvoyé à demain.

La Confédération générale du travail est décidée à continuer l'agitation révolutionnaire autour du cas de Durand, jusqu'à ce qu'elle ait imposé sa libération complète.

Un général français ira saluer le roi Alphonse XIII à Malilla.

En Turquie, la dictature militaire serait imminente. La Constitution serait suspendue.

Moulay-Hafid a ratifié l'accord hispano-marocain.

Fonctionnaires, défendez-vous!

A la suite d'une conférence faite à la salle des œuvres paroissiales à Fontenay, par M. l'abbé Forges, aumônier de l'hôpital mixte, le journal biocroisé du cru, par la plume de son directeur M. Narquet, avait dénoncé à la municipalité ce fonctionnaire coupable du crime d'indépendance.

Mais voilà que dans la journée de samedi 31 décembre dernier, les murs de la ville se couvraient d'une affiche libellée comme suit :

« Fonctionnaires de Fontenay, solidaires les uns des autres, nous considérons comme fait à tous ce qui est fait à chacun de nous, et nous sommons M. Narquet de répondre nettement à cette question :

« En dehors de son service consciencieusement rempli, le fonctionnaire a-t-il le droit de penser, de parler et d'agir librement ? »

« Si non ! qu'il ose le déclarer sans décolorer. »

« Si oui ! pourquoi nous dénonce-t-il ? Nous ne permettons pas qu'il se dérobe par des piteuses excuses, et, en attendant, nous faisons le public juge de pareilles ineuries qui pourraient nous ramener à l'esclavage ! »

« Si tous les fonctionnaires de France éprouvent, et maltraités par les seigneurs et les journaux à leurs ordres, revendiquant ainsi leur droit à l'indépendance, nous en serions vifs ! fini avec la délation et la crainte de penser tout haut. Les fonctionnaires de Fontenay ont donné l'un bel exemple de solidarité dans la liberté. »

Nous commencerons dans le numéro portant la date du 17 janvier, la publication d'un feuilleton appelé à un très beau succès.

M^{me} ARTHUR DOURLIAC

Sont la plume est très honorablement connue dans les milieux catholiques, avait soumis

Le Filleul de Fersen

au jury du 3^e concours de romans, organisé par la Maison de la Bonne Presse. L'œuvre fut justement couronnée.

C'est une histoire très dramatique et menée avec une grande habileté.

Sans décolorer le sujet par une inopportune analyse, disons cependant que l'héroïne principale est la fille du meurtrier de Gustave IV, et qu'on trouve autour d'elle des personnages historiques, dont la présence ajoute encore à l'importance et à la portée historique du roman. Inutile d'insister sur le côté religieux et moral de cette œuvre qui peut et doit être lue par tous.

La fécondité du mal

Au mois d'août 1835, quelques semaines après l'attentat de Fieschi, au moment dit de la machine infernale, M. Thiers, qui était président du Conseil des ministres, écrivait à la duchesse de Dino une longue lettre, dont un passage est à retenir. Après lui avoir parlé des dangers personnels qu'il avait courus durant cette journée tragique et de l'immense responsabilité attachée à ses fonctions, il ajoutait :

« Je suis debout jour et nuit. Je suis à la préfecture de police, aux Tuileries, aux Champs, sans me reposer jamais et sans être sûr d'avoir pourvu à tout, car la fécondité du mal est infinie, comme dans toute société déréglée, où on a donné à tous les bandits l'espoir d'arriver à tout, en mettant le feu au monde ; les misérables feraient sauter la planche si on les laissait faire. »

Dans cet extrait d'une correspondance intime, on ne sait ce qui est le plus frappant : de la similitude du tableau qu'il présente avec le tableau de ce qui se passe aujourd'hui ou d'entendre de tels aveux dans la bouche de l'homme qui, quelques années avant, avait déchaîné les forces révolutionnaires pour renverser le trône de Charles X. Après les avoir mobilisés en vue de la lutte, il n'avait pas été en son pouvoir, le combat fini, de les désarmer. Elles se retournaient contre le gouvernement qu'il dirigeait et qu'elles s'étaient aidés à fonder, comme elles se retourneront toujours contre ceux qui les auront utilisés au profit de leurs desseins ambitieux et leur devront leur élévation. Je n'insiste pas sur ce point, considérant comme inutile de mettre ici un homme d'Etat aujourd'hui disparu en contradiction avec lui-même, et je ne retiendrai de son langage, que ce qui tend à démontrer, par la comparaison de la situation qui lui arrachait ces plaintes avec celle de nos jours, que celle-ci reste sensiblement la même.

Nous vivons encore, comme en 1835, dans une société déréglée, où on a donné à tous les hommes aimés d'ambitions malsaines l'espoir d'arriver à tout en mettant le feu au monde, et aujourd'hui comme alors ils feraient sauter la planche si on les laissait faire. On est même en droit d'ajouter que cette situation déplorable, loin de s'améliorer, s'est plutôt aggravée. Cette aggravation est particulièrement visible dans le précoce déclin de l'âge de nos jours, qui n'est autre que le résultat de la décadence de toute idée religieuse dans l'éducation qu'on donne aux enfants du peuple. Ce qu'il déclare ainsi avec l'autorité de l'expérience et de la vérité même, cette absence d'idée religieuse dans l'instruction et l'éducation populaires a eu des conséquences désastreuses. Elle a détruit dans les âmes la notion de la discipline morale, qui n'est pas moins nécessaire à l'individu qu'aux collectivités. Elle a développé le goût des plus basses jouissances et propagé l'alcoolisme, dont les ravages moraux ne sont pas moindres que les ravages physiques. Elle a multiplié dans les foyers les motifs de désunion, que l'établissement du divorce a rendus plus fréquents en facilitant les moyens d'y mettre un terme. En un mot, elle a atteint l'esprit de famille dans ses sources vives et, pour tout dire en résumé, elle l'a tué. L'homme qui n'a plus le souci du repos et de la dignité de son foyer est fatalement voué à se jeter dans l'excès du désordre, et ses enfants, livrés à l'abandon, s'ils vont à l'école laïque, n'y trouvant plus l'idée de Dieu, deviennent, par la force des choses, les victimes des tares originelles ou des dissentiments domestiques dont ils ont été les témoins, victimes innocentes, car, en réalité, ils ne sont pas responsables des conditions douloureuses dans lesquelles ils ont été élevés, ni des exemples funestes qui leur ont été donnés et contre lesquels ils n'ont été défendus par aucun enseignement religieux.

Ainsi, peu à peu, s'est affaibli partout le sentiment du devoir. Si nous voyons tant d'individus en révolte contre la société, contre la destinée qui leur est faite ; si ils sont rebelles à l'idée de l'améliorer par le travail ; si ils sont incapables de se résigner aux misères de leur existence, et si, enfin, ils obéissent aveuglément à l'esprit de haine, c'est qu'il n'y a plus en eux ni foi ni croyance. L'alcoolisme a fait d'eux des malades et des déséquilibrés ; l'athéisme, professé dès leur plus jeune âge, en fera précocement des criminels.

Ce sont là des vérités d'une telle évidence qu'on se demande comment les gens qui nous gouvernent n'en sont pas frappés et ne comprennent pas qu'en supprimant dans l'éducation populaire l'idée religieuse, ils se sont privés du plus puissant moyen d'influence et d'action qui ait jamais existé, moyen d'influence et d'action, mais, aussi, unique

Illégalité et injustice

L'opposition du préfet de la Somme à la volonté du Conseil municipal d'Amiens de secourir les parents besogneux, dont les enfants fréquentent les écoles libres, est, disions-nous hier, un geste aussi illégal qu'injuste. Et nous ajoutons : « Fût-il même démontré que les subventions aux écoles libres sont contraires à la jurisprudence actuelle... Cette hypothèse est malheureusement justifiée. »

Le Conseil d'Etat, statuant au contentieux, le 20 février 1891, a rejeté les requêtes des villes de Muret et de Vitry, qui attaquaient des arrêtés préfectoraux, supprimant des crédits votés pour subventions aux écoles libres. Des considérants de ces deux arrêtés du Conseil d'Etat il résulte : 1° que le préfet peut supprimer du budget communal une dépense facultative, si une recette extraordinaire doit y être affectée ; 2° que le préfet peut supprimer du budget communal les subventions allouées aux écoles privées comme contraires à la loi du 30 octobre 1886. Nous reconnaissons volontiers que cette interprétation officielle est conforme à l'intention des législateurs, qui était d'étrangler indirectement la liberté de l'école ; mais nous maintenons que la lettre de la loi autorise une jurisprudence plus libérale, et notamment une distinction entre l'entretien, qui est interdit, et la subvention, qui pouvait être licite autant qu'elle demeurait équitable.

Mais le préfet de la Somme aurait tort de se prévaloir de ces deux arrêtés : il en existe d'autres, qui condamnent son geste inhumain. Le 20 février 1891, le Conseil d'Etat a annulé un arrêté du préfet de la Loire-Inférieure pour avoir refusé, sans la disposition d'une délibération du Conseil municipal de Nantes allouant un secours en nature aux enfants des écoles privées. Le 6 août 1897, le Conseil d'Etat a fait le même sort à un arrêté analogue du préfet des Landes. Ces deux décisions sont expressément fondées sur ce fait qu'une somme distribuée en argent ou en nature à des enfants pauvres n'a pas le caractère d'une subvention accordée aux écoles privées.

Que la somme soit distribuée aux enfants ou aux parents, son caractère ne peut changer. Le cas de la ville d'Amiens est donc identique à ceux des villes de Nantes et de Dax, et la réponse du Conseil d'Etat, s'il a de nouveau à se prononcer, est facile à prévoir (1).

M. C.

Lettre de Pie X sur l'union des Eglises

(Par dépêche de notre correspondant romain) : L'« Observateur Romano » publie une lettre du Pape sur le récent article du prince Max de Saxe. Cette lettre est datée du 26 décembre et adressée aux délégués apostoliques de Constantinople, de Grèce, d'Egypte, de Mésopotamie, de Perse, de Syrie et des Indes orientales.

Le Pape rappelle les nombreux travaux accomplis depuis le 1^{er} siècle pour rétablir l'union des Eglises orientales, et les actes importants de ses prédécesseurs, notamment Léon XIII, dans son discours de décembre 1890, aux cardinaux. Lui-même aspire au jour où tombera le mur séparant les deux peuples frères. Mais l'article récent lui causa un grand chagrin, car cet article est rempli d'erreurs si graves et si nombreuses, théologiques et historiques, qu'un plus grand nombre d'erreurs pourraient être difficilement contenu en moins de pages.

Le Pape passe alors en revue et réfute successivement les erreurs sur la procession du Saint-Esprit, le Purgatoire, l'Immaculée Conception, les relations entre saint Pierre et saint Paul, la constitution monarchique de l'Eglise et la primauté de l'Eglise romaine, les erreurs sur l'épiscopat et la Confirmation.

Le Pape réfute aussi les erreurs de l'article sur l'attitude des papes Nicolas IV et Léon IX, sur le Concile de Florence et les Conciles généraux postérieurs au schisme : « Ces propositions, dit le Pape, sont fausses, téméraires, opposées à la foi catholique. » Les délégués apostoliques feront faire de cette lettre une traduction en langue vulgaire. Le Pape recommande de continuer à prier pour l'union, mais dans la conviction que tout travail serait inutile, si l'on ne conserve pas avant tout la foi droite et intégrale.

Le Pape termine en disant sa joie de pouvoir annoncer que l'autour de cet article, écrit inconsidérément mais en bonne foi, a adhéré sincèrement et de tout cœur en sa propre présence aux doctrines exposées dans cette lettre, et s'est déclaré prêt à enseigner, rejeter et condamner jusqu'au dernier soupir, avec l'aide de Dieu, tout ce que le Siège apostolique enseigne, rejette et condamne.

Vifs incidents au Conseil municipal de Fréjus

Fréjus, 3 janvier. — De vifs incidents se sont produits au Conseil municipal de Fréjus. Le Conseil s'était réuni pour statuer sur une proposition de M^r l'évêque de Fréjus qui demandait à louer pour dix-huit ans l'ancien évêché. M. Couillet, conseiller général et chef de la fraction avancée du Conseil municipal, fit entendre des protestations. Une partie du public, formée de biocroisés, fit chorus avec lui, il en résulta de vifs incidents.

Le maire, pour ramener le calme, réquisitionna le commissaire de police et pria M. Couillet de se retirer. Celui-ci s'y refusa. Par trois fois le maire renouvela sa sommation, mais M. Couillet demeura à sa place. La discussion continua néanmoins et la location de l'ancien évêché à l'évêque fut votée par 19 voix contre 6.

Furieux de ce vote, M. Couillet protesta encore et il en résulta une vive discussion avec le premier adjoint. Là-dessus, le tumulte reprit de plus belle. Finalement, le maire déclara la séance levée et la police fit sortir les conseillers et le public. On s'attend à plusieurs démissions.

Musique transatlantique

Qui ne connaît cette musique un peu bizarre, venue d'Amérique, que nous devons à Souza et à son orchestre ? Entendre une marche de ce compositeur endiablé c'est, par association d'idées et de sensations, revoir l'Exposition de 1900 dans l'air d'un souvenir, avec son animation extravagante, son développement démesuré, son cabotinisme inquiétant.

Souza est, en Angleterre, avec son orchestre qui fait des bruits tout particuliers en frottant des feuilles de papier d'émeri l'une contre l'autre, lapant sur un jeu de clochettes et maniant les castagnettes avec un entrain d'Espagnol.

Que penserait de cela Théophile Gautier, qui appelait déjà la musique la plus désagréable des bruits ?

M. C.

Agences de mendicité

Sait-on d'où viennent tous ces mendiants, qui encombrent les rues de Paris, poursuivent les piétons de leurs supplications lamentables et se précipitent à la portière des voitures, le jour du premier de l'an ? Ils viennent des plus lointains pays, si l'on en croit un homme bien placé pour le savoir, M. Vallet, chef de la brigade mobile :

« Ils viennent de la Bretagne et de l'Espagne, par trains entiers, et je suis précipité en train d'établir les conditions toutes spéciales dans lesquelles ils sont recrutés par de véritables entrepreneurs de la mendicité. »

« Il faut croire que les bénéfices réalisés sont considérables, car étant donné les frais de transport, de part et d'autre, et le minimum soit-il de l'intérêt, il doit encore rester à ceux-ci de quoi retourner dans leur pays avec un petit magot, après cependant que leur impresario a lui-même prélevé sa commission et le remboursement de ses frais. »

« Il serait urgent, ajoute judicieusement M. Vallet, que des dispositions sérieuses soient prises pour empêcher ce honteux trafic de l'enfance et l'exploitation de la charité publique, au détriment des véritables pauvres qui eux, précieusement, s'abstiennent bien d'étaler leur misère les jours de fête. »

1/1/11

L'année 1911 s'est ouverte sous cette formule, employée pour la correspondance commerciale : 1/1/11

Cette particularité numérique sera plus caractéristique le 11 novembre prochain, jour qui se libellera ainsi : 11/11/11

Le 12 décembre de l'année prochaine nous aurons encore : 12/12/12

Et plus ce sera tout jusqu'à l'an 2000... Mais d'ici là ?

Les courses de taureaux

Le ministre de l'Intérieur d'Espagne vient d'interdire aux femmes de se faire « taureaux » dans l'arène. Ce sport devenant à la mode parmi le sexe faible, et récemment une étoile de la tauromanie, la Revette, s'est levée à Madrid et fait fureur.

« Ce spectacle, dit le ministre, est opposé à la culture et aux sentiments délicats du sexe féminin. »

(1) Sur toute cette question, voir la Revue d'Organisation des Défense religieuses, 1910, n° 108, p. 131-132.

La représentation nationale

D'une communication faite par M. Meunier à la Société de statistique, il ressort que depuis 1876, c'est-à-dire dans dix élections législatives, les voix non représentées à la Chambre ont été plus nombreuses que les voix représentées, sauf en 1877 ; le maximum de voix non représentées a été atteint en 1885, avec le scrutin de liste sans proportionnalité ; il a atteint 60 %.

Aux élections de 1910, la proportion correspondante a été de 56,75 % ; les députés élus ont réuni 4 944 000 suffrages ; les voix des candidats battus ont été au nombre de 3 842 000, ce qui, avec les abstentions, porte à 6 385 000 le nombre des voix non représentées, soit 27 % de plus que les suffrages obtenus par les élus. Ces derniers représentent 43,65 % du nombre des inscrits et 56,27 % de celui des votants, c'est-à-dire à peine plus de la moitié des suffrages exprimés.

Au tableau d'honneur

M. Briand vient de porter à trois mois la suspension d'un mois prononcée par le préfet de la Loire-Inférieure contre M. Henri de Charette, maire de Petit-Mars, pour s'être refusé expressément à délivrer au bureau municipal une copie certifiée conforme du décret attribuant au Bureau de bienfaisance de sa commune les biens de la Fabrique de cette paroisse.

Les bâtisseurs de « gratte-ciel »

Une profession où il est nécessaire d'avoir la tête solide, et les muscles d'une robustesse à toute épreuve, c'est bien celle de ces aventureux travailleurs de l'air, charpentiers en hauteur, qui, échauffant les innombrables étages des monstrueux « gratte-ciel » dont s'enorgueillit le Nouveau-Monde.

L'on sait, en effet, que les grandes villes des Etats-Unis possèdent un nombre déjà respectable de ces énormes constructions qui montent



La construction d'un « gratte-ciel » à New-York

de plus en plus. Si la première bâtisse de ce genre, élevée en 1893, n'avait que 10 étages, la dernière en date a été poussée jusqu'à 204 mètres et divisée en 47 étages.

L'audace des ingénieurs américains ne saurait cependant s'arrêter en si bon chemin : en effet, les règlements de l'Etat de New-York autorisent l'édification d'immeubles d'une hauteur de 600 mètres, comprenant 150 étages !

Pour bâtir ces mastodontes d'acier, il s'est créé une corporation spéciale de « meneurs ». Car ce métier exige un tempérament particulier et il faut être absolument dépourvu de tout vertige pour se livrer à un aussi périlleux travail. Juchés sur d'étranges poutres de fer, sans barrières protectrices, grimpés sur les arêtes

rétablir par des contractions, leur équilibre compromis. Arrivés là-haut, une corde les tire jusqu'à la portière où ils vont reprendre leur labeur.

On pourrait croire que de nombreuses morts sont à déplorer parmi ces ouvriers. Il n'y a eu pourtant que 150 accidents mortels pendant ces quatre dernières années.

Le salaire de ces charpentiers, qui risquent leur vie à chaque instant du jour, est de 25 fr. par jour, soit 3 fr. 10 de l'heure, tout inclus perdu leur étant strictement déduit.

C'est parmi les matelots que se recrutent le plus aisément ces bâtisseurs des airs dont le dangereux labeur donne le vertige rien qu'en les contemplant en photographie.

Mesquines vexations

Voici quelques indignes tracasseries et vexations un administrateur des hospices de Bézières a imaginées pendant les trois jours que le corps du colonel Savoret est resté exposé à l'hôpital dans une salle transformée en chapelle ardente :

L'administrateur ne veut d'abord pas de Sour pour veiller le corps ; puis, sur les instances de la famille, il les admet, mais elles n'auront pas droit à la bouillotte et grelotteront près du catafalque nuit et jour.

Enfin, il litère les bouillottes. Après avoir refusé le Christ, il l'admet ; mais il compte se rattraper sur les entrées. Il interdit que les soldats qui montent la garde d'honneur auprès de leur chef soient relevés pendant la nuit. Cependant, sur des instances très vives, il autorise la relève. Et cela continue longtemps ainsi.

On n'est pas plus grincheux !

Les briquets

Les estampilles de la régie, destinées aux briquets, sont très demandées depuis hier, les détenteurs de briquet se les font délivrer avec ardeur, et ils payent sans murmurer.

C'est la première fois, depuis le décret de l'inspecteur des finances, que les contribuables se laissent « estamper » sans protester.

Patard va revenir

Menaçes d'arrestation, il avait préféré aller en Belgique ; il est revenu, puisqu'il bénéficie d'un non-lieu, ce qui démontre que s'il s'était laissé arrêter, il aurait subi de la prison préventive bien inutilement.

Et voilà un incident qui démontre que les projets de loi garantissant aux citoyens leur liberté individuelle doivent être rapidement mis à l'ordre du jour de la Chambre.

Policiers contre anarchistes

La fusillade à Londres

Voici, dans l'ordre où elles nous parviennent, les dépêches relatives à l'arrestation des anarchistes assassins présumés de Houndsditch :

Londres, 3 janvier. — Plus de 700 policiers appuyés par des troupes, entourent le district de Houndsditch où, suppose-t-on, les assassins anarchistes Peter the Painter et Fritz seraient cachés. Suivant les dernières nouvelles, une véritable bataille serait engagée sur les lieux.

Londres, 3 janvier. — Les anarchistes se trouvent dans une mansarde. Les policiers occupent la maison de l'autre côté de la rue et tirent des fenêtres sur les personnes qui se montrent à la fenêtre de la mansarde. Il y a, dit-on, plusieurs anarchistes. Des détachements de troupes sont postés sur une position élevée d'où ils pourront fusiller les assassins s'ils essaient de s'échapper.

Londres, 3 janvier. — Les recherches de la police au sujet des assassins du quartier de Houndsditch se poursuivaient depuis plusieurs semaines. Cette nuit, la police a fait évacuer toutes les maisons près de celle où les assassins se seraient réfugiés. Les policiers ont peu à peu encerclé le bâtiment. De nombreux coups de revolver ont été échangés de part et d'autre, pendant la fusillade, un sergent de la Sûreté a

été blessé à la poitrine par une balle identique à celle employée par les assassins.

Un détachement de sous-guards est arrivé de la Tour de Londres pour aider la police.

Une foule immense se pressait sur le lieu du conflit, mais les agents ne permettent à personne d'approcher.

Des lignes de police barrent toutes les rues. On voit des agents derrière les cheminées de tous les bâtiments environnants.

Il semble impossible que les anarchistes puissent s'échapper, mais on prévoit qu'au dernier moment les malfaiteurs se suicideront.

Les assassins occupent la chambre à coucher de l'étage supérieur de l'édifice.

Les agents ont démolé quelques hangars près d'une brasserie afin de mieux surveiller le maison.

Un cordonnier qui est monté sur le toit dominant sur la chambre, mais on prévoit qu'un coup de revolver font un à travers ses vêtements.

Les agents ont fait descendre le cordonnier, qui a déclaré que la chambre contenait cinq hommes qui l'ont terrorisé.

Londres, 3 janvier. — A midi 54, la fusillade continuait.